



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 23 novembre 2021]**

Date de la convocation

17 novembre 2021

Date d'affichage

24 novembre 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 2

Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Arnaud ELGOYHEN, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Dominique BOYER,

*Conseillers*

**Absents et représentés** : Christelle HARDY, Alice GAUTREAU

**Absents** : Thomas DOMENECH

**N° 97/ 2021**

*Secrétaire de séance : Eric PILUDU*

**OBJET DE DELIBERATION : Demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie – mise en œuvre de la convention Ville d'art et d'histoire – année 2022**

Il est rappelé à l'Assemblée que suite à l'obtention du label et à la signature de la convention Ville d'art et d'histoire, la Ville de Gaillac s'est engagée à mettre en place une politique globale de protection et de valorisation de ses patrimoines.

Afin de poursuivre les actions en faveur de la préservation et de la médiation des patrimoines, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention à la DRAC au titre de la mise en œuvre du label VAH pour l'année 2022. Ce soutien de l'Etat devra permettre à notre commune de mettre en place les outils et dispositifs destinés à transmettre aux publics les composantes du patrimoine de notre territoire au moyen de visites thématiques, de conférences, de publications et d'actions pédagogiques.

Le plan de financement annuel proposé est le suivant :

**Budget de la Ville d'art et d'histoire en 2022**

**Fonctionnement de la VAH**

<b>Actions</b>	<b>Budget global</b>	<b>Subvention DRAC</b>	<b>Reste à charge commune</b>
Formations et déplacements AAP	1000	0	1000
Matériel de bureau et informatique	1000	0	1000
Conception et impression de nouvelles publications VAH	9000	6000	3000
Poursuite de création signalétique patrimoniale VAH	7000	6000	1000
Conception et réalisation d'ateliers pédagogiques pour le jeune public	1000	500	500
Conception et réalisation d'un parcours de la ville animé pour le jeune public	5000	2500	2500
<b>Total</b>	<b>24000</b>	<b>15000</b>	<b>9000</b>

#### Investissements de la VAH

Actions	Budget global	Subvention DRAC	Reste à charge commune
Constitution d'un fonds documentaire	1000	0	1000
<b>Total</b>	<b>1000</b>	<b>0</b>	<b>1000</b>

#### Synthèse budgétaire annuelle

	Budget global	Subvention DRAC	Reste à charge commune
<b>Total fonctionnement</b>	<b>24000</b>	<b>15000</b>	<b>9000</b>
<b>Total investissement</b>	<b>1000</b>	<b>0</b>	<b>1000</b>
<b>Total</b>	<b>25000</b>	<b>15000</b>	<b>10000</b>

**VOTE : à l'unanimité des membres présents**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** auprès de la DRAC Occitanie le concours financier mentionné ci-dessus,

**DONNE** pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Fait à Gaillac le 24 novembre 2021**